



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GENERALE

FCCC/NC/1
12 juin 1995

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

RESUME ANALYTIQUE DE LA
COMMUNICATION NATIONALE DES

PAYS-BAS

présenté en vertu des articles 4 et 12 de la Convention-cadre des Nations Unies
sur les changements climatiques

Conformément à la décision 9/2 du Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention-cadre sur les changements climatiques (CIN/CCCC), le secrétariat intérimaire fait tenir, dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, les résumés analytiques des communications nationales présentés par les Parties visées à l'annexe I.

Note : Les résumés analytiques des communications nationales parus avant la première session de la Conférence des Parties portent la cote A/AC.237/NC/__.

GE.95-61794

Des exemplaires de la communication nationale des
Pays-Bas peuvent être obtenus auprès du

Ministère du Logement, de l'Aménagement de
l'espace et de l'Environnement
Direction de l'air et de l'énergie/640
Division des changements climatiques
P.O. Box 30945
2500 GX Den Haag
Fax : (31 70) 339 1310

Introduction

1. Les Pays-Bas ont signé la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCCC) au nom du Royaume des Pays-Bas en 1992 lors du Sommet "Planète Terre" (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement) qui s'est tenu à Rio de Janeiro. Le gouvernement néerlandais a ratifié la Convention le 21 décembre 1993.

2. La communication nationale des Pays-Bas donne un large aperçu des politiques néerlandaises relatives au changement climatique. Ces politiques sont axées sur la réduction des gaz à effet de serre à l'échelon national, d'ici à l'an 2000. La communication offre par ailleurs une vue d'ensemble des possibilités de réduction après l'an 2000. Certaines collectivités, des autorités provinciales et municipales, des entreprises et des industries, ainsi que des associations de défense des consommateurs et de protection de l'environnement ont pris part au processus d'élaboration des politiques. Les instituts de recherche ont fourni les données de base, les prévisions et les analyses de coût. Si ambitieuses qu'elles soient, les politiques, les mesures et les activités peuvent être considérées comme nécessaires dans la perspective des changements climatiques et ont été adoptées sans hésitation.

Facteurs internes

3. La forte densité de population, l'utilisation intensive du sol, le degré d'industrialisation élevé et la localisation du territoire national sur le delta de trois fleuves qui charrient une circulation dense constituent une lourde charge pour l'environnement. Première source d'énergie aux Pays-Bas, le gaz naturel couvre presque 50% de la consommation énergétique totale.

4. La politique des Pays-Bas en matière de changements climatiques est antérieure à la signature de la CCCC. En 1989, les Pays-Bas ont accueilli deux conférences internationales sur la modification du climat de la planète. En 1989 et en 1990, le gouvernement a annoncé des objectifs et des mesures. Ces politiques, développées, et mises à jour en 1993, ont toutes été votées par le parlement.

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre

5. L'inventaire des Pays-Bas sur les émissions de gaz à effet de serre inclut les gaz suivants : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les oxydes d'azote (NO_x), le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), les hydrocarbures partiellement fluorés (HFC) et les hydrocarbures perfluorés (PFC). L'inventaire des émissions de l'année 1990 est ventilé dans les tableaux ES.1 et ES.2. Exprimées en potentiel de réchauffement de la planète (PRP) (effets directs) les émissions de CO₂ représentaient 85% des émissions totales, les émissions de CH₄, 6% et les émissions de N₂O, 9%. Les rejets de CO₂ émanent essentiellement de la combustion des combustibles. Les déchets et l'élevage constituent la source principale des émissions de CH₄ et les sols agricoles sont à l'origine de la majorité des émissions de N₂O. L'absorption par les puits est minime aux Pays-Bas et s'élève à moins de 0,1% des émissions totales de CO₂. En 1993, les émissions de CO₂ ont régressé pour la première fois depuis 1990. Elles avaient reculé d'environ 1,5% par rapport au niveau de 1992 et sont revenues maintenant à leur valeur de 1990.

Incertitude

6. L'incertitude relative à l'estimation des émissions de CO₂ se chiffre en gros à 2%. L'estimation des émissions de gaz à effet de serre autres que le CO₂ s'accompagne d'un taux d'incertitude considérablement supérieur, qui atteint 30% pour le méthane et 50%-100% pour le N₂O.

Correction des données en fonction de la température

7. Les émissions de CO₂ ont été corrigées afin de tenir compte de l'influence de la température lors de la mise au point de la politique et de l'évaluation. Les corrections apportées en fonction de la température permettent de savoir si l'évolution des émissions de CO₂ est due à la modification du contexte économique, à la tarification de l'énergie et aux mesures politiques, d'une part, ou aux variations annuelles de température, d'autre part.

Méthode d'inventoriage

8. Pour la plupart des sources et des puits, les émissions ont été estimées à l'aide du projet "Methodology for Greenhouse Gas Inventories" du GIEC. Lorsque cela s'avérait justifié, des facteurs d'émission spécifiques de la situation des Pays-Bas ont été utilisés. S'agissant des émissions de CO₂, la procédure intégrée pour les combustibles de la méthode du GIEC a été appliquée, les différences entre la méthode intégrée et la méthode détaillée n'atteignant pas 0,1%. L'estimation des émissions relatives aux produits de départ a été pratiquée selon une méthode fondée sur des données plus détaillées concernant les produits issus des produits de départ. Une distinction a été établie entre les émissions imputables à la fabrication et celles qui relèvent de l'utilisation du produit. Pour ce qui est des décharges, on a suivi un mode opératoire dépendant du temps. Des sources supplémentaires d'émissions de N₂O ont été découvertes, comme la fabrication du caprolactam, le traitement des eaux usées, les eaux polluées et la pollution de fond libérée par les sols.

9. L'application de la méthode du GIEC à l'estimation des émissions de CO₂ s'écarte sur certains points de l'approche politique des Pays-Bas. La différence principale concerne le traitement des émissions provenant des produits de départ, de l'incinération des déchets et des transformations industrielles. L'objectif de réduction des émissions de CO₂ (voir partie suivante) arrêté par les Pays-Bas s'appuie sur la stratégie politique néerlandaise et n'est donc pas comparable aux estimations des émissions de CO₂ obtenues en 1990 conformément à la méthode du GIEC. Il en va de même pour la méthode suivie lors du calcul des projections des émissions.

Tableau ES.1 Inventaire des émissions de CO₂, CH₄ et N₂O aux Pays-Bas en 1990 (Gigagrammes)

Catégories de sources et de puits de gaz à effet de serre	CO ₂ Réel	CO ₂ T-corr. ¹	CH ₄	N ₂ O
Emissions nationales totales	167 600	174 000	1 067	59,6
1. Ensemble du secteur énergétique			177	6,1
A Combustion des combustibles	164 800	171 200	28	6,1
- Energie et transformation	51 400	51 400	NE	0,5
- Industrie	33 400	34 100	NE	0,1
- Transport	26 900	26 900	NE	5,4
- Secteur commercial/institutionnel	9 500	10 900	NE	0,04
- Secteur résidentiel	19 200	22 300	NE	0,06
- Agriculture/foresterie	8 600	9 700	NE	NE
- Emissions réelles provenant des produits de départ	14 800	14 800	NA	NA
- Différences statistiques, avoisinant	1 000	1 100	NA	NA
B Combustion fugitive des combustibles	NA	NA	149	NA
- Pétrole brut et gaz naturel	NA	NA	149	NA
- Extraction du charbon	NA	NA	I	NA
2. Transformations industrielles	1 900	1 900	I	16,4
A Fer et acier	I	I	I	I
B Métaux non-ferreux	I	I	I	I
C Produits chimiques minéraux	I	I	I	14,6
D Produits chimiques organiques	I	I	I	1,7
E Minéraux non-métalliques	1 900	1 900	I	I
3. Utilisation des solvants et d'autres produits	I	I	I	I
4. Agriculture	NA	I	508	22,1
A Fermentation entérique	NA	NA	402	NA
B Déchets animaux	NA	NA	106	NA
C Riziculture	NA	NA	I	NA
D Sols agricoles	NA	NA	NA	22,1
E Combustion des déchets agricoles	NA	I	I	I
F Brûlis sur des formations herbeuses	NA	I	I	I
5. Modification de l'utilisation des sols et foresterie	(-120)²	(-120)²	NA	NA
6. Déchets	900	900	382	4,1
A Décharges	NA	NA	377	NA
B Traitement des eaux usées et résiduaires	NA	NA	5 ³	4,0
C Incinération des déchets	900	900	0	0,1
7. Autres				10,9⁴

I = Inexistant; NA = n'est pas applicable; NE = n'a pas été estimé

¹ Emissions de CO₂ corrigées pour tenir compte de l'influence de la température

² N'est pas inclus dans les émissions totales de CO₂

³ Y compris les émissions de CH₄ libérées par le traitement de l'eau potable

⁴ Emissions de N₂O provenant des eaux intérieures et côtières polluées.

Tableau ES.2
Emissions totales de NO_x, CO, COVNM, d'hydrocarbures perfluorés (PFC) et
d'hydrocarbures partiellement fluorés (HFC) enregistrées en 1990 (Gigagrammes)

Gas	NO _x	COVNM	CO	CF ₄	C ₂ F ₆	HFC
émission (Gg)	576	459	1 029	0,516	0,052	0

Programmes, politiques et mesures

10. La politique climatique des Pays-Bas résulte en grande partie de la combinaison de différents domaines politiques. Elle coordonne et consolide les politiques déjà en place. La politique climatique procède au départ de l'addition d'un grand nombre de domaines politiques dotés chacun de leur propre lot d'instruments politiques. Cependant, les Pays-Bas mettent en place une politique climatique intégrée. La planification nationale comporte la mise à jour périodique des politiques et des mesures en fonction des résultats du suivi et de l'évaluation.

11. Les principaux domaines politiques auxquels ressortit la politique climatique des Pays-Bas sont l'énergie, les transports et les déchets. Les objectifs de la politique climatique ont été incorporés dans les politiques sectorielles, qui englobent aussi d'autres objectifs environnementaux. Les Pays-Bas mettent en oeuvre une procédure de réduction des émissions de gaz à effet de serre adaptée à chaque gaz. Les Plans nationaux de politique environnementale en vigueur prévoient la stabilisation des émissions de CO₂ en 1994-95 et leur diminution de 3% à 5% d'ici à l'an 2000, par rapport au niveau de 1989-90. Afin de mener à bien la réduction de 3%, on vise une amélioration de l'efficacité énergétique de 1,7% par an durant la période 1990-2000. En 1995, le gouvernement des Pays-Bas décidera si l'objectif de réduction provisoire des émissions fixé à 5% devra entrer en vigueur, à la lumière de l'évolution de la situation internationale et des possibilités qu'elle offre.

12. On s'est donné comme objectif de diminuer les émissions de CH₄ de 10% par rapport à leur niveau de 1990 d'ici à l'an 2000 et de stabiliser les émissions de N₂O à leur niveau de 1990 d'ici à l'an 2000. Les objectifs de la réduction des émissions de NO_x et de COVNM ont été établis dans un contexte politique différent. On vise une réduction des émissions de NO_x de 55% par rapport au niveau de 1988 d'ici à l'an 2000. S'agissant des composés organiques volatils (COV), l'objectif consiste à abaisser les émissions de 60% par rapport à l'année 1988, d'ici à l'an 2000. En ce qui concerne le CO, on projette de faire reculer les émissions de 50% par rapport à 1990 d'ici à l'an 2000. Les Pays-Bas ne se sont pas encore prononcés sur la diminution des émissions d'hydrocarbures partiellement fluorés et perfluorés.

13. Le tableau ES.3 présente une sélection des politiques et des mesures les plus importantes à l'égard des émissions de CO₂ aux Pays-Bas (bien qu'une classification sectorielle légèrement différente soit généralement appliquée dans ce pays, la communication nationale suit aussi fidèlement que possible les lignes directrices de l'INC pour la classification secteur/gaz utilisée dans la description des politiques et des mesures).

14. Comme l'indique le tableau ES.3, les Pays-Bas ont recours à une combinaison d'instruments politiques qui comprennent les accords volontaires, les normes et les règlements, les incitations fiscales

et financières, l'information ainsi que la recherche et le développement. Parmi les instruments, on privilégie l'autoréglementation, autrement dit, les accords volontaires. Cette disposition revêt habituellement la forme d'un accord à long terme entre le gouvernement et des organisations intermédiaires, telles que les organisations professionnelles. On donne la préférence aux accords volontaires, avant tout pour s'assurer que les mesures sont bien acceptées par tous les participants concernés.

15. Certaines politiques qui ne sont pas directement liées au climat ont souvent des retombées positives sur la diminution du méthane, il s'agit des mesures destinées à limiter la mise en décharge, les dépôts acides et les excédents de fumier. Le tableau ES.4 résume les politiques spécifiques qui provoquent une diminution des émissions de CH₄.

16. Aucune politique ne vise spécifiquement la réduction des émissions de N₂O. Les diminutions ou les augmentations résultent de politiques qui ne sont pas liées au climat. La période 1990-2000 est marquée en premier lieu par un accroissement de la production d'acide nitrique, une diminution de l'application des engrais et du fumier sur les sols et l'introduction des convertisseurs catalytiques. La stratégie de réduction des NOx est constituée en bonne partie par une politique de diminution de l'acidification.

17. Les règlements, les normes et les subventions sont destinés à faire reculer les émissions de NOx imputables à l'énergie, au transport et à l'industrie. Les émissions de COV provenant des industries sont régies par un accord à long terme. Les politiques de transport destinées à améliorer la qualité des véhicules entraînent aussi une diminution des émissions de COV. Les émissions de CO font l'objet de mesures techniques et de contrôle dans les secteurs pétrolier, gazier et industriel et de mesures fiscales conçues pour permettre l'adoption des convertisseurs catalytiques dans le secteur des transports.

Budgets

18. Le budget alloué aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables par le gouvernement et le secteur de la distribution de l'énergie a totalisé 516 millions de florins en 1990 et 870 millions de florins en 1994. Le gouvernement qui vient d'être nommé a annoncé des restrictions budgétaires dans ce domaine. Il n'a pas été possible de prendre en compte les conséquences de cette décision dans la présente communication. La portée des mesures relatives aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables dépasse le domaine des changements climatiques, mais les budgets mentionnés précédemment concernent néanmoins les changements climatiques dans leur ensemble. Les chiffres couvrent aussi des programmes sur le recyclage et l'exploitation de l'énergie de la biomasse et des déchets, mais n'incluent pas les conséquences budgétaires des incitations fiscales.

Au-delà de l'an 2000

19. La politique des Pays-Bas sur les changements climatiques à plus long terme découle de la nécessité d'appliquer une politique internationale de réduction plus poussée, après l'an 2000. En ce qui concerne l'objectif européen de stabilisation du CO₂, les pouvoirs publics ont conclu dans le deuxième Plan national de politique environnementale que, en principe, une fois que les émissions de CO₂ auront été réduites de 3% à 5% d'ici l'an 2000, par rapport à leur valeur de 1989/1990, on ne devrait plus enregistrer d'élévation des émissions.

Tableau ES.3
Tableau récapitulatif des politiques et des mesures destinées
à réduire les émissions de CO₂

Secteur	Type d'instrument	Objectif/résultats attendus	Politique/mesures
Industries de transformation de l'énergie			
Secteur de la production d'électricité	Consultation et conditions de fabrication	Accroissement de l'efficacité de 40% à 43% entre 1990 et 2000	Economies d'énergie au niveau de la capacité de production centrale d'électricité
Energies renouvelables	Subventions/recherche et développement	3% de l'énergie consommée fournie par les énergies renouvelables d'ici à l'an 2000	Stimuler l'exploitation de l'énergie éolienne, de l'incinération des déchets, etc.
Transport			
Transport privé de passagers	Taxes automobiles, taxes routières et autres, investissements dans les transports en commun, planification spatiale, information et éducation.	Abaissement des émissions de CO ₂ de 11% d'ici à l'an 2000 (niveaux de 1990).	Mesures concernant les véhicules (amélioration de la qualité), limiter la croissance de la circulation automobile, jouer sur la répartition modale/ diminuer l'utilisation des voitures individuelles, planification spatiale et politiques de stationnement
Circulation des marchandises	Investissements publics (amélioration et extension de l'infrastructure), mesures d'efficacité et de logistique, ALT	Réduction des émissions de 11% d'ici à l'an 2000 (niveaux de 1990)	Favoriser un rééquilibrage de la répartition modale en rendant d'autres moyens de transport (voies ferrées et navigables) plus attractifs, mesures d'efficacité et de logistique
Industrie			
Industries manufacturières	Principalement des ALT (objectif : 90% du secteur), subventions, incitations fiscales. Conseil et information, RD & D	Gain d'efficacité énergétique de 19% entre 1989 et 2000	Economies d'énergie, ALT assortis de diverses mesures avec les différents sous-secteurs. Mesures pour les secteurs qui n'appliquent pas les ALT, comprenant l'instauration de systèmes de mesure et de contrôle de l'énergie, information sur les techniques disponibles
Déchets			
Gestion des déchets	ALT, aide financière, RD & D, programmes, réglementation	Réduction des émissions prévue : environ 3500 Gigagrammes par an en l'an 2000	Interdire la mise en décharge par voie légale, augmenter le gain d'énergie en récupérant celle des déchets, promouvoir le recyclage par des ALT.
Secteur résidentiel et commercial			
Secteur commercial/institutionnel	Réglementation (normes), subventions, ALT. Conseil et information, RD & D. Incitations fiscales.	Accroissement de l'efficacité énergétique de 23% entre 1989 et 2000	Economies d'énergie grâce à : des normes d'efficacité énergétique pour les nouveaux bâtiments, un programme d'efficacité énergétique pour les immeubles du gouvernement, ALT avec le secteur commercial en vue d'améliorer l'efficacité énergétique.
Ménages	Réglementation, systèmes d'incitations, ALT, subventions. Normes, conseil et information.	Gain d'efficacité énergétique de 23% entre 1989 et 2000.	Economies d'énergie moyennant des ALT avec le secteur des logements subventionnés, normes d'isolation et d'efficacité énergétique plus élevées

Secteur	Type d'instrument	Objectif/résultats attendus	Politique/mesures
Agriculture et foresterie			
Agriculture	ALT, subventions, incitations fiscales, conseil et information, RD & D	Augmentation de 26% de l'efficacité énergétique entre 1989 et 2000	Economies d'énergie par des ALT passés avec le secteur de l'horticulture sous serre, notamment
Modification de l'utilisation des terres et foresterie	Subventions, aide publique	Boisement de 75 000 ha en l'espace de 25 ans à partir de 1994	Extension de la couverture boisée par des subventions accordées aux agriculteurs afin qu'ils se réorientent vers la foresterie, projets gouvernementaux de boisement et élaboration d'un "système bancaire consacré au carbone"
Autres politiques et mesures			
Fixation et élimination du CO ₂	Recherche et développement		Projet de démonstration destiné à explorer les possibilités de stockage du CO ₂ dans les gisements de gaz épuisés
Dispositions intersectorielles			
Cogénération	Subventions, projets de démonstration	Capacité de 8000 MW d'ici l'an 2000	Cogénération, chauffage urbain, récupération de la chaleur industrielle
Secteur de la distribution de l'énergie	ALT entre le gouvernement et le secteur de la distribution de l'énergie (deuxième plan d'action en faveur de l'environnement MAP 2);	Réduction du CO ₂ de 17 000 Gg en l'an 2000 (1990), économies d'énergie de 195 Pétajoules d'ici à l'an 2000 (1990)	Promouvoir les économies d'énergie auprès des ménages, des PME et pour les immeubles à usage commercial ou institutionnel, encourager les économies au stade de l'utilisation finale, la cogénération et les énergies renouvelables.
Développement technologique	Subventions et aides		Formation de groupes technologiques composés de membres issus des industries manufacturières, des instituts technologiques et du secteur de l'énergie

ALT = Accord à long terme

RD & D = recherche, développement et démonstration

Table ES.4 Politiques et mesures de réduction des émissions de CH₄

Gaz/ Secteur	Type d'instrument	Objectif/résultats attendus	Politiques/mesures
Gestion des déchets	Réglementation (loi de protection des sols/décret sur le déversement des déchets dans les décharges)	Réduction des émissions prévues (y compris des politiques supplémentaires) : 154 Gg d'ici l'an 2000	Récupération du CH ₄ , suivie par l'incinération et/ou la récupération de l'énergie.
Agriculture	Règlement sur le fumier	Réduction des émissions prévue : 35 Gg résultant de la politique relative au fumier et 10% résultant de la Politique agricole commune de l'Union européenne (1990-2000)	Diminution du cheptel et de la production de fumier par suite de la politique néerlandaise sur le fumier et de la Politique agricole commune
Emissions fugitives de combustible	Instruments appliqués dans le cadre de la politique énergétique	Réduction des émissions prévue : 20% (1990-2000)	Mesures prises dans le cadre de la politique énergétique. Renouvellement des réseaux de distribution du gaz et amélioration de l'entretien.

Projections

20. Les estimations se rapportant aux futures tendances des émissions de gaz à effet de serre s'appuient sur des scénarios qui tiennent compte de l'évolution de l'économie mondiale et de la situation économique des Pays-Bas. Le tableau ES.5 fournit quelques hypothèses de base appliquées dans les modèles. Le Scénario de la politique énergétique est utilisé pour prévoir les émissions de CO₂ jusqu'à l'an 2000. Le Scénario de la renaissance européenne et le Scénario des changements planétaires (Global Shift Scénario) ont été conçus pour prévoir les courbes d'émission des autres gaz à effet de serre, ces émissions étant moins affectées par les fluctuations du prix de l'énergie et des taux de croissance économique. Le tableau ES.6 donne les estimations des émissions pour les années 1990 et 2000.

Tableau ES.5 Quelques hypothèses de base des divers scénarios

	Scénario de la politique énergétique	Scénario de la renaissance européenne (à hypothèse haute)	Scénario des changements planétaires (Global Shift Scénario) (à hypothèse basse)
Taux de croissance économique annuel (pour cent) période 1990-2000	1,9	2,7	1,5
Prix de l'énergie au niveau de l'utilisateur final en l'an 2000 (1990 = 100)	100	123	100
Effets du changement structurel (pour cent) ¹	- 0,1	- 0,2	0,2

¹ Taux annuel de variation du rapport consommation d'énergie/produit national brut (PNB) reflétant les modifications de la structure économique.

**Tableau ES.6
Evolution future des émissions de gaz à effet de serre, 1990 - 2000 (Gg)**

Gas	1990	2000
CO ₂ ¹	174 000	167 600
CH ₄ ²	1 067	786
N ₂ O ²	59,6	62,2
NO _x ²	576	366
CO _x ²	1 029	630
COVNM ²	459	245

¹ Correction tenant compte de la température. D'après le Scénario de la politique énergétique

² D'après le Scénario de la renaissance européenne (à hypothèse haute)

21. Le tableau ES.6 montre qu'on devrait observer un recul des émissions de CO₂ d'environ 4% d'ici à l'an 2000 par rapport au niveau de 1990. Comme les politiques actuelles perdront de leur efficacité

après l'an 2000, alors que la croissance économique continuera probablement à progresser, les scénarios indiquent que, sans autre changement de politique, les émissions totales de CO₂ augmenteraient après l'an 2000.

22. Compte tenu de l'approche politique des Pays-Bas (voir à la troisième partie), de la perspective économique actuelle et des effets des autres politiques, y compris l'application possible d'une redevance énergétique sur le CO₂ à l'échelle de l'Union européenne ou du pays, l'objectif de 3% de réduction du CO₂ est réalisable.

23. La diminution des émissions de méthane est souvent le fruit de politiques qui ne sont pas directement liées au climat, telles que les politiques axées sur la réduction de la mise en décharge, des dépôts acides et des excédents de fumier. Les émissions de CH₄ devraient régresser de quelque 25% d'ici à l'an 2000, ce qui dépasse largement l'objectif de réduction de 10% par rapport au niveau de 1990. Une diminution supplémentaire devrait se produire après l'an 2000.

24. On s'attend à une hausse de 5% des émissions de N₂O d'ici à l'an 2000, plutôt qu'à une stabilisation aux niveaux de 1990. Les possibilités de limitation des émissions de N₂O aux Pays-Bas sont à l'étude. Les émissions de NO_x, CO et COVNM devraient marquer un recul considérable au cours des prochaines décennies. On se penche sur les moyens de réduire davantage ces émissions et celles des hydrocarbures perfluorés.

Evaluation de l'incidence totale des mesures

25. La procédure d'évaluation des Pays-Bas n'établit pas de distinction entre les politiques mises en oeuvre avant et après 1990. De surcroît, les projections relatives à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre ne traitent pas séparément les effets sur les émissions suivant qu'ils sont attribuables ou non à la politique. Il est donc difficile de donner des estimations indépendantes de l'incidence totale des mesures, politiques et programmes sur les émissions des divers gaz à effet de serre.

26. Les économies d'énergie devraient entraîner une diminution des émissions de CO₂ d'environ 42 000 - 45 000 Gg par rapport à un scénario sans économies d'énergie. Ce chiffre inclut aussi les conséquences de la modification prévue du mode de distribution du combustible sur les émissions de CO₂. On estime que ces conséquences réduiront les émissions de CO₂ de quelque 7000 - 9000 Gg. Ces chiffres ne permettent pas de discerner si les effets sur les économies d'énergie ont une origine politique ou non. Les principales mesures de réduction des émissions de CH₄ sont reprises au tableau ES.4. L'incidence globale de ces mesures se chiffre par une diminution des émissions de méthane d'environ 280 Gg d'ici à l'an 2000 par rapport au niveau de 1990 (environ 25%). Les politiques relatives au transport, à l'agriculture et à la production d'acide nitrique devraient provoquer une hausse nette des émissions de N₂O de quelque 2,5 Gg.

Vulnérabilité et adaptation

27. Eu égard à leur situation géographique, les Pays-Bas sont très exposés aux variations du niveau de la mer et aux événements du même ordre provoqués par des conditions météorologiques ou hydrologiques extrêmes. Pour se défendre contre ces changements climatiques, ils risquent en fin de compte de devoir affecter des crédits supplémentaires à l'élévation de digues, à la construction

d'infrastructures capables de résister aux inondations, à la protection des dunes et à l'adaptation de la gestion de l'eau. La situation économique et institutionnelle actuelle du pays lui permet de faire face aux événements prévisibles, toutefois, ces aménagements peuvent nuire à l'environnement. Les Pays-Bas disposent d'une solide expérience dans le domaine de l'aménagement des zones côtières, expérience qu'ils ont partagée avec d'autres pays, en particulier les pays en développement les plus exposés aux répercussions des changements climatiques.

Application conjointe

28. Le gouvernement des Pays-Bas a manifesté un grand intérêt envers l'application conjointe. En juin 1994, les Pays-Bas ont accueilli une conférence internationale sur l'application conjointe. Le pays a insisté sur l'importance d'une période d'essai limitée fondée sur des critères préliminaires qui seraient établis par la Conférence des Parties 1. Le gouvernement néerlandais a annoncé qu'il comptait acquérir de l'expérience en matière d'application conjointe grâce à un programme de projets pilotes (PPP). Il a l'intention de présenter le PPP, mais il attend pour cela une décision de la Conférence des Parties.

Financement et coopération internationale

29. Pour l'année 1994, les Pays-Bas ont affecté une contribution équivalant à 1,5% du revenu national net à l'aide au développement. Lors de la CNUED, les Pays-Bas ont fait savoir que le budget alloué à la promotion d'un développement écologiquement rationnel dans les pays en développement totaliserait presque 450 millions de florins par an en 1997. Les Pays-Bas se sont aussi engagés à octroyer, à côté de leurs engagements actuels en faveur de la coopération au développement qui dépassent déjà nettement l'objectif de 0,7% du PNB, un nouveau concours financier n'excédant pas 0,1% du PNB pour l'application d'accords mondiaux sur l'environnement, y compris la CCCC des Nations Unies, à condition que d'autres pays prennent des engagements semblables en faveur de la planète Terre. Une contribution de quelque 90 millions de florins a été versée lors de la phase pilote du Fonds pour l'environnement mondial (jusqu'en 1994). La participation des Pays-Bas à la deuxième phase (1994 à 1996) atteindra 3,57% (125 millions de florins) du montant total de l'objectif estimé à 2 milliards de dollars US. Plusieurs programmes d'assistance bilatéraux et multilatéraux ont été élaborés au profit des pays en développement et des pays à économie de transition. Ces programmes portent sur l'étude d'un pays (y compris l'inventaire des émissions, l'évaluation de la vulnérabilité et l'atténuation), l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, ainsi que l'aide destinée aux plans d'action concernant la foresterie tropicale.

Recherche et observation systématique

30. La recherche sur les changements climatiques et les sujets qui s'y rapportent est menée par les universités, les instituts de recherche gouvernementaux et non gouvernementaux et les grands instituts techniques. Plusieurs programmes de recherche nationaux ont été mis au point, notamment le Programme national de recherche sur la pollution atmosphérique et les changements climatiques à l'échelon planétaire (NRP), qui vise à intensifier la participation des chercheurs néerlandais aux programmes de recherche nationaux et internationaux, le Programme sur les changements planétaires de l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique et le Programme national de télédétection. Les ressources affectées à l'énergie ainsi qu'à la recherche, au développement et à la démonstration entrepris dans le cadre de la politique climatique se chiffrent à plus de 700 millions de florins par an, dont la moitié est

prélevée sur les finances publiques. La politique de recherche, développement et démonstration est axée en priorité sur la technologie relative aux piles à combustible, l'énergie éolienne, la gazéification du charbon, l'énergie solaire photovoltaïque, la technologie sur les conversions de gaz à petite échelle et les économies d'énergie.

Education, formation et sensibilisation du public

31. Aux Pays-Bas, les campagnes de sensibilisation représentent l'outil le plus important pour attirer l'attention du grand public sur les changements climatiques. Plusieurs campagnes ont été mises sur pied depuis 1990, dont une campagne portant spécifiquement sur les changements climatiques et l'énergie, une campagne de promotion des économies d'énergie organisée à l'initiative du secteur de la distribution de l'énergie et des campagnes de sensibilisation centrées sur la circulation et le transport. Toutes les étapes de la campagne sur les changements climatiques ont été évaluées. Dans le souci de faciliter les prises de décision politiques, on accorde une place particulière à la communication entre les chercheurs, les décideurs politiques et le grand public. Les organisations intermédiaires qui s'adressent à des groupes spécifiques ont lancé d'autres projets en la matière. La recherche sur les moyens de réduire l'intensité énergétique des modes de vie a également débouché sur des projets dans ce domaine.